



MUNICIPALITÉ
Saint-Valérien-de-Milton

AVIS PUBLIC

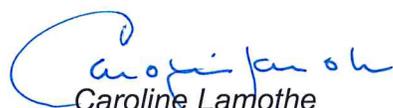
ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS :

- Adoption du règlement 2020-189 concernant la collecte sélective des matières résiduelles dans les limites de la municipalité
- Adoption du règlement 2020-190 concernant la collecte sélective des matières recyclables dans les limites de la municipalité
- Adoption du règlement 2020-191 concernant la collecte sélective des matières organiques dans les limites de la municipalité

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton, que lors de la séance ordinaire tenue le 7 décembre 2020, le conseil municipal a adopté les règlements mentionnés en rubrique.

Toute personne intéressée à prendre connaissance desdits règlements peut en prendre connaissance sur le site internet de la municipalité.

Donné à Saint-Valérien-de-Milton, ce 8 décembre 2020.


Caroline Lamothe
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière